

**APRC - réunion du CA en mode visioconférence**

Présents : Gérard DUBUS, Maryse DUBUS, Josiane ETCHEGARAY, Gisèle MOIGNO, Christiane PAURD, Christian QUINTIN, Luc GOURAUD, Jean-Pierre MOUTON ;

Excusée : Brigitte CLAUDE

Invitées : Sophie GAVA, Brigitte TETART,

Invités excusés : Jean-Louis WATHY. Jeany CONTION, Cécile AZARD ;

**1 – Proposition de convention entre l'APRC et adhérent engageant une procédure.**

Suite à des remarques émanant de l'équipe juridique, une nouvelle proposition de convention a été soumise au Conseil d'Administration.

Il sera noté en particulier que « l'APRC peut participer à la prise en charge des frais d'avocat lorsque la décision de faire appel à un professionnel aura été décidée d'un commun accord. »

Le CA donne un avis favorable à cette nouvelle formulation.

Le texte définitif sera donc le suivant :

Au sujet de la prise en charge des actions en justice.

Chèr(e) adhérent(e)

Le conseil d'administration de l'APRC a décidé, dans la mesure des moyens humains et financiers de l'association, de vous soutenir dans votre action pour obtenir satisfaction concernant votre retraite CAVIMAC.

Les informations vous concernant ne seront partagées qu'avec les personnes composant l'équipe juridique chargées de votre dossier, lesquelles s'engagent à une stricte confidentialité.

Il vous appartient, dès la saisine de la Commission de Recours Amiable, de mettre en œuvre les éventuelles aides financières dont vous pourriez disposer (assurance protection juridique, aide juridictionnelle).

En cas de procédure, l'équipe juridique vous assistera dans la réalisation de votre dossier et, dans la mesure de nos moyens, nous prendrons en charge les honoraires d'avocat, lorsque la décision de faire appel à un professionnel aura été décidée d'un commun accord, les frais de justice ainsi que les éventuelles condamnations qui seraient prononcées à votre encontre par les tribunaux, laissant à votre charge les frais de tirage et d'envois postaux (sauf si l'importance de ces frais, au regard de votre situation, justifiait une prise en charge plus importante).

Notre action s'inscrit dans le cadre d'un service réciproque, c'est pourquoi, nous comptons sur vous, dans la mesure de vos possibilités, pour soutenir notre action en faveur des adhérents, et notamment, pour nous reverser, à titre de don, les éventuelles indemnités qui vous seraient attribuées au titre des frais de procédure (article 700) à l'occasion d'un jugement favorable.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce courrier daté et signé, attestant que vous en avez bien pris connaissance.

Dans cette attente, veuillez croire à notre soutien

## 2 – Demande adressée par Léon Dujardin

Une proposition de soutien à ASFODEL (Association de formation et de développement culturel) nous a été envoyée à l'APRC par Léon Dujardin, visant particulièrement un campus solidaire européen organisé par ESAN (Réseau Européen d'Action Sociale).

Le document a été transmis aux membres du CA.

L'APRC reste mobilisée sur l'objectif de la retraite et limite les autres actions de l'association.

Néanmoins vous pouvez prendre contact avec Léon directement en ce qui concerne cette cause : [leon.dujardin@wanadoo.fr](mailto:leon.dujardin@wanadoo.fr)

## 3 – Nouvelles adhésions et prise en charge

### **Nouvelles candidatures :**

Le CA donne un avis favorable pour 2 nouvelles adhésions :

- G. B, ancienne sœur des fraternités de Jérusalem (10 ans), avec des cotisations irrégulières
- R. T., ancienne de la congrégation de la Sainte croix de Jérusalem

### **Dossiers juridiques :**

Le CA donne un avis favorable pour la prise en charge du dossier de V. C., Sr M-M.

### **Actions qui ont donné lieu à des situations nouvelles, à suivre :**

- A sa demande, l'ancienne communauté religieuse d'une adhérente régularise ses trimestres manquants auprès de la CAVIMAC, laquelle accepte sans passage devant la Commission Recours Amiable.
  - Via un avocat, régularisation des trimestres manquants pour un adhérent, prêtre en exercice, sans passage devant la CRA, lui non plus.
- Espérons que cela fasse tache d'huile.

### **Deux conventions ne sont pas revenues signées**

Gisèle assure le suivi.

## 4 – Préparation de l'Assemblée Générale (18-19 mars 2023, Maison de la Salle, 78A rue de Sèvres 75006 PARIS)

**Sur proposition de la commission partenariat, le CA souhaite organiser une table ronde** avec les associations qui répondraient favorablement à notre proposition de partenariat (AVREF, CCED de la CEF/Corref, David et Jonathan, réseau Vero). Elle pourrait débiter par un exposé d'un représentant de la Miviludes ; à la suite de quoi chacun pourra partager les moyens qu'il met en œuvre pour la défense de ceux et celles

qui sont en danger. Ceci est envisagé sous réserve des réponses des différents organismes à notre proposition.

Pour en assurer l'animation et la régulation, nous solliciterons quelqu'un de compétent parmi nous.

### **Plan de financement**

Le financement de l'AG passe par une mutualisation des frais. Chacun sera sollicité comme exposé dans l'ENDIRCA n°59, selon que ses revenus sont imposables ou non.

NB : Véronique MARGRON, présidente de la Corref, que nous avons sollicitée, vient de nous répondre. Elle ne pourra venir que si son agenda change d'ici là. Si tel était le cas, nous l'accueillerions avec joie.

Elle nous informe cependant au sujet du SAM :

*Le SAM a été remplacé par un nouveau service, CEF/Corref, : Conseil et conciliation / Emprise et dérives sectaires 58 avenue de Breteuil 75007 PARIS. La coordinatrice en est Mme Patricia Crépy : [cced@cef.fr](mailto:cced@cef.fr)*

Nous apprenons par ailleurs que madame Patricia Crépy est connue du Réseau Véro.

## **5 – Autres questions à soumettre à l'AG**

Le renouvellement au CA de l'APRC (dont la présidence) ;  
Notre présence au CA de la CAVIMAC.

## **6 – Soirée**

Difficile de faire mieux que les dernières années, après Victor Hugo : Claude Gueux, Brassens, « Tous nos vœux de bonheur » ...

### **Pistes possibles :**

- ⇒ **Un film** qui concerne la dignité, liberté des gens... « Les Éblouis » ?
- ⇒ **Un spectacle** : « la Vie en vrai » de Marie FORTUIT : reprise de chansons d'Anne Sylvestre ; à quelles conditions ? Maryse et Gérard vont se renseigner.
- ⇒ **Une conférence** sur le bestiaire dans les églises
- ⇒ **Visite d'un site de Paris ? Lequel ?** Est-ce possible un soir ?

D'autres idées à trouver d'ici le prochain CA ...

## **7 – Décès**

Nous venons d'apprendre le décès de Philippe HUI, à La Réunion, et de Marcel Sagnole, ancien trésorier et président.

## **8 – Bulletin Agir retraites**

Le prochain bulletin devrait être publié le 15 février 2023.

## 9 – Le site Internet

Le fichier des adhérents et celui du site sont en cours d'homogénéisation. La maintenance sur le site est assurée par Maryse, Brigitte garde celle du fichier sur Assoconnect.

## 10 – Budget

Les vérificateurs aux comptes vont être contactés par la trésorière et le trésorier adjoint pour qu'ils puissent effectuer leurs vérifications.

## 11 - Prochaine réunion du CA

En présentiel, à la Maison de la Salle 78A rue de Sèvres – 75006 Paris  
**le lundi 09 janvier** arrivée à **19h00** pour le repas, puis séance de travail,  
**le mardi 10 janvier 2023, de 08h30 à 15h00.**

**Le président**

**Le secrétaire**

**Jean-Pierre MOUTON**

**Luc GOURAUD**